

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 354
19th Century French Literature
Spring 2018 – Tuesday, 5:30-8:30, EV1 350

Coordonnées

Professeur(e): Nicolas Gauthier

Bureau: ML 332A

Téléphone: 519-888-4567 x32773

Heures de consultation: Mardi : 14h30-16h30; Jeudi : 10h00-12h00

Courriel: nicolas.gauthier@uwaterloo.ca

Description

« De la plume du XIXe siècle à l'écran du XXe »

Adapter une œuvre consiste à en offrir une lecture, à en matérialiser certains éléments. Au XIXe siècle, c'est au théâtre que nombre de romans ont été adaptés, pour rejoindre un plus large public et pour des raisons financières. Plusieurs de ces mêmes romans ont été adaptés au XXe ou au XXIe siècle au cinéma; parmi les motivations et les modalités de cette transformation, certaines sont restées les mêmes, d'autres ont changé. C'est ce travail d'adaptation qui nous occupera ici. Si le passage du roman au théâtre consistera un point de comparaison intéressant, notre réflexion portera toutefois sur le passage des pages à l'écran en étudiant différentes œuvres du XIXe et le travail de transformation réalisé pour en faire des œuvres filmiques. Notre objectif sera double : 1) mettre en évidence divers mécanismes et enjeux de l'adaptation; 2) offrir un éclairage révélateur sur divers enjeux des œuvres littéraires identifiés par les artisans de l'adaptation. En d'autres mots, nous tenterons d'éclairer comment l'on (re)lit aujourd'hui le XIXe siècle et certaines de ses œuvres marquantes.

Objectifs du cours

Ce cours proposera une introduction à différents mouvements du XIXe siècle, une étude précise de plusieurs œuvres majeures – des enjeux poétiques, esthétiques et sociaux qui s'y développent – de même qu'une introduction aux modalités et aux défis de l'adaptation de l'œuvre littéraire à l'écran.

À la fin de ce cours les étudiant(e)s auront :

- A. Développé une connaissance plus précise du contexte sociohistorique de la création littéraire au XIXe siècle au moyen de l'étude de trois œuvres spécifiques;
- B. Perfectionné leur expression écrite et orale, au moyen de rédactions prenant la forme d'examen sur table, et d'une présentation orale;
- C. Acquis de nouveaux outils théoriques pour analyser les textes narratifs, les œuvres filmiques et l'adaptation de l'écrit à l'écran, et auront démontré leur capacité à les utiliser.

Manuels et œuvres à l'étude

- Rostand, Edmond, *Cyrano de Bergerac* (1897)
- Verne, Jules, *Le Tour du monde en 80 jours* (1872)
- Une autre œuvre parmi la sélection qui sera fournie par le professeur (accessible gratuitement en réserve ou en ligne)
- Différentes adaptations filmiques des œuvres étudiées, accessibles gratuitement en réserve ou en ligne

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Participation	Durant tout le cours	10 %
Tests de lecture et forums	Semaines 3, 5, 6	15 %
Examen partiel	Semaine 7	20 %
Exposé oral	Semaines 8, 9, 10, 11	30 %
Examen final (2h00)	Semaine 12	25 %
Total		100%

Insérer précisions ici.

Participation

La note finale tiendra compte de la présence et de l'effort de participation aux activités en classe (assiduité, contribution aux discussions). Être présent ne suffit pas pour obtenir la note maximale.

Tests de lecture et forums

2 courts tests de lecture seront effectués en classe (semaines 3 et 5). Les étudiants devront aussi écrire un forum présentant l'œuvre traitée dans leur exposé oral (semaine 6) et répondre aux forums concernant d'autres œuvres. Des consignes supplémentaires seront données en classe et sur le site LEARN du cours.

Examen partiel

Il s'agit d'un examen sur table consacré à l'étude d'une séquence filmique adaptée d'une œuvre littéraire au programme. L'étudiant devra démontrer avoir bien intégré les outils théoriques présentés en classe et être en mesure de les utiliser efficacement. Des consignes supplémentaires seront données en classe et mises en ligne sur le site LEARN du cours.

Exposé oral

Une présentation orale – durée à déterminer – consacrée à analyser une adaptation parmi une sélection de cas proposés par le professeur. La note sera également conditionnelle à ce que l'étudiant agisse comme répondant pour d'autres présentations. Des consignes supplémentaires seront données en classe et mises en ligne sur le site LEARN du cours.

Examen final

Il s'agira d'un examen sur table, comportant une section consacrée aux outils théoriques vus en classe et une section consacrée à l'analyse d'un cas d'adaptation. Des consignes supplémentaires seront fournies en classe et sur le site LEARN du cours durant le trimestre.

Plan du cours

Insérer précisions ici.

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	1er mai	Introduction Préliminaires : roman et théâtre au XIXe siècle	Cyrano	Évaluation
2	8 mai	Les débuts du cinéma Éléments théoriques initiaux Edmond Rostand	Cyrano	Évaluation
3	15 mai	Cyrano : approche globale Un passage à l'étude	Cyrano Le Tour du monde	Test de lecture 1
	22 mai	Pas de cours – horaire du lundi	Le Tour du monde	Évaluation
4	29 mai	Cyrano : deux passages à l'étude Éléments théoriques Jules Verne	Le tour du monde	Évaluation
5	5 juin	Le Tour du monde : approche globale Un passage à l'étude Éléments théoriques	Œuvre au choix	Test de lecture 2
6	12 juin	Le Tour du monde : deux passages à l'étude Forums	Œuvre au choix	Forums
7	19 juin	Examen partiel	Œuvre au choix	Examen partiel
8	26 juin	Éléments théoriques Oraux – 1er cycle	Œuvre au choix	Exposés
9	3 juillet	Éléments théoriques Oraux – 1er cycle	Œuvre au choix	Exposés
10	10 juillet	Éléments théoriques Oraux – 1er cycle et cycles supérieurs	Œuvre au choix	Exposés
11	17 juillet	Éléments théoriques Oraux – 1er cycle et cycles supérieurs	Œuvre au choix	Exposés
12	24 juillet	Oraux – cycles supérieurs Examen final	Œuvre au choix	Exposés Examen final

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

Travail de groupe

Hormis dans le cadre des exercices spécifiquement identifiés par l'enseignant, le travail de groupe n'est pas permis.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an

offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about “rules” for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.